



Commission économique pour l'EuropeComité directeur des capacités
et des normes commerciales**Groupe de travail des normes de qualité
des produits agricoles**Section spécialisée de la normalisation
des produits secs et séchésSoixante-sixième session
Genève, 24-26 juin 2019**Rapport de la soixante-sixième session de la Section
spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés****I. Introduction**

1. M. Dorian LaFond (États-Unis) a présidé la réunion de la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés. Il a remercié les délégations de leur soutien et de leur contribution à cette session. Il a également mis l'accent sur les travaux du secrétariat et de la Section spécialisée dans les pays d'Asie centrale, en relevant le fait que ces pays tendent de plus en plus à adopter et appliquer les normes CEE-ONU, qui sont les principales normes régissant le commerce international des fruits à coque et des fruits séchés.

2. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés de la CEE, M. Mika Vepsäläinen, a souhaité la bienvenue aux représentants présents à la soixante-sixième session. Il a pris note de l'importante délégation d'Asie centrale, représentant notamment les secteurs public et privé, ainsi que de la présence d'organismes donateurs et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a exprimé sa gratitude à la Section spécialisée pour le travail accompli au cours des dernières années et pour les résultats concrets obtenus en Asie centrale avec l'aide du Groupe de travail de l'Asie centrale. Il a également remercié la Section spécialisée pour l'aide qu'elle avait apportée au secrétariat dans l'organisation du symposium et de l'activité de dégustation, tout en soulignant que ces activités n'auraient pas pu avoir lieu sans les contributions généreuses de nombreux pays, du secteur privé et de l'International Nut and Dried Fruit Council (INC). Il a en outre souligné l'importante contribution du secteur des fruits à coque et des fruits séchés à la durabilité et à la conservation de la biodiversité dans le monde entier ainsi que des efforts déployés par lui à cet effet, sans négliger de prendre en compte les intérêts commerciaux, les questions climatiques et les obstacles liés aux infrastructures. Il a souligné que les fruits à coque contribuaient à la mise en place de chaînes d'approvisionnement durables à haute valeur ajoutée. La CEE avait su inciter les pays à participer à cet essor par le biais de normes, d'orientations, de conseils et de séances de formation continue.



3. S'agissant des Nations Unies, il a indiqué que des efforts accrus avaient été faits pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans des domaines tels que la prévention des pertes alimentaires et l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles – notant que ces deux domaines intéressaient également la Section spécialisée. Il a cité l'exemple de la cible 12.3 des objectifs de développement durable (ODD), à savoir réduire de moitié les pertes et les déchets alimentaires d'ici à 2030. Il a expliqué qu'à titre d'exemple de réussite, le secrétariat avait conçu un système novateur de gestion en ligne des pertes alimentaires, en plus de son action sur le plan de la politique générale. Ce système permettait la traçabilité des pertes alimentaires grâce à la technologie de la chaîne de blocs et disposait d'une plateforme de marché en ligne pour acheter et vendre les aliments sortis des grandes chaînes de distribution. La plateforme, accessible aux gouvernements, serait mise en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé dans plusieurs pays pilotes pour les transactions entre entreprises ou entre entreprises et gouvernements afin que les pertes alimentaires deviennent enfin visibles. Il a également indiqué que le secrétariat mettrait à la disposition de tous les pays et du secteur privé une méthode simple d'enregistrement des pertes alimentaires pour aider tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement à enregistrer systématiquement les pertes. Les données recueillies dans ce domaine, a-t-il noté, étaient très importantes pour aider les décideurs politiques à planifier des stratégies et le secteur privé à tirer parti d'opportunités commerciales qui n'étaient pas exploitées. Il a également indiqué que, grâce à la collaboration au sein du groupe transversal de la CEE sur l'utilisation durable des ressources naturelles, des discussions avaient été engagées sur des questions de grande importance concernant les fruits à coque et les fruits séchés, qu'ils proviennent des cultures ou soient récoltés en forêt. Ces discussions avaient également porté sur les liens entre les changements climatiques, les défis environnementaux, l'évolution de la production agricole et le commerce de produits agricoles.

4. M. Mika Vepsäläinen a remercié tous les participants pour la part active qu'ils avaient prise aux réunions tout au long de l'année et pour leur soutien en faveur des activités de formation, soulignant qu'ils avaient aidé à promouvoir la qualité des produits dans le monde entier, et qu'il s'agissait là d'une contribution essentielle au développement durable de tous les pays.

II. Participation

5. Des représentants des pays ci-après ont participé à la session : Allemagne, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan et Turquie.

6. Les programmes spécialisés et l'organisation intergouvernementale ci-après ont participé à la session : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

7. Y ont également assisté des représentants des organisations ayant le statut d'observateur, des organisations non gouvernementales, des associations, des établissements universitaires ou des groupements du secteur privé, à savoir : Aegean Exporters Associations, Alimkhan Exim Group, l'ONG autrichienne « Hilfswerk International », Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), DFA of California/Safe Food Alliance, The International Nut and Dried Fruit Council (INC), Jahon Exim Group, et Quality Management Centre – Tadjikistan.

III. Adoption de l'ordre du jour

8. Les délégations ont adopté l'ordre du jour provisoire en y apportant des modifications.

IV. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) ONU, CEE et organes subsidiaires

9. Le Chef de la Section de l'accès aux marchés a expliqué que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait entrepris un processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement, du Secrétariat de l'ONU et de ses opérations. Dans ce cadre, un examen des travaux des commissions régionales avait été lancé, et les résultats seraient présentés à l'Assemblée générale en septembre 2019. La Secrétaire exécutive de la CEE avait pour sa part entrepris un examen interne des activités de l'Organisation en vue de multiplier les synergies et de renforcer la collaboration entre ses différents secteurs. Pour renforcer cette collaboration, elle avait également élaboré un cadre stratégique, articulé autour de quatre thèmes communs, dont le thème « Utilisation durable des ressources naturelles », lequel recouvrait les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées. L'intervenant a noté que l'ensemble des « thèmes communs » aidaient les États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et que des efforts seraient consentis pour mieux faire connaître les résultats de l'application des normes et l'impact de leur application – en particulier en Asie centrale.

10. Il a également fourni des informations sur la session de novembre 2018 du Groupe de travail et sur le symposium consacré aux pertes alimentaires qui s'est tenu lors de cette réunion. Il a indiqué que le Groupe de travail avait révisé son mandat et adopté un nouveau programme de travail incluant les ODD et leurs cibles. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales avait approuvé ces documents en mai 2019.

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

11. Le représentant du PNUD-Ouzbékistan a présenté les travaux de son organisation sur le développement économique inclusif, le commerce et la promotion des exportations. Il a mis en évidence le partenariat de longue date du PNUD-Ouzbékistan avec la CEE en matière de qualité et de normes. En 2017, l'organisme de normalisation ouzbek (UZstandard) avait adopté plus de 70 normes CEE-ONU. Ce travail avait pour but d'amener les productions nationales à un niveau s'accordant avec les normes internationales. Il a également fait état de la coopération nouée avec d'autres partenaires de développement, tels que GIZ. Il a souligné que l'introduction de normes internationales de qualité en Asie centrale aurait un impact bénéfique sur l'emploi, la création d'emplois et l'amélioration des capacités de production.

12. Le représentant du Conseil international des fruits à coque et des fruits séchés (INC) a souligné les excellentes relations de travail et la collaboration entre l'INC et la CEE, et l'appui apporté par son organisation à l'action déployée dans ce domaine. Il a également présenté l'INC en tant que principal représentant de l'industrie mondiale des fruits secs et des fruits à coque, avec plus de 800 entreprises membres de 77 pays, travaillant avec plus de 45 millions d'agriculteurs sur cinq continents. Il a noté que le commerce international des fruits à coque et des fruits séchés était actuellement évalué à 45 milliards de dollars des États-Unis. en termes de matières premières, soit plus de 500 milliards de dollars É.-U. au prix de détail. L'INC, a-t-il dit, représentait 60 % du commerce international et les plus grands pays producteurs. Il a également souligné la vision prospective des organisations et leurs travaux sur les effets des changements climatiques et sur les grandes tendances du moment (2025 et 2040). Il a exposé la vision de l'INC qui était d'être la source internationale d'information sur les fruits à coque et les fruits séchés sous l'angle de la santé, de la nutrition, des statistiques de production, de commerce et de consommation, de la sécurité alimentaire, des normes et réglementations gouvernementales et des normes de qualité agricole, dans l'optique de stimuler et faciliter la croissance durable de cette industrie mondiale. Il a indiqué que l'INC publiait régulièrement des rapports statistiques et des informations sur la production et les valeurs marchandes du secteur, que l'on pouvait trouver sur son site Web.

V. Examen des normes CEE-ONU actuelles

a) Pruneaux

13. La Section spécialisée a examiné en détail la recommandation sur les pruneaux adoptée par le Groupe de travail en novembre 2018 pour une période d'essai d'un an, ainsi que les observations et les propositions formulées par la délégation française. La Section spécialisée a décidé de remplacer le titre « Pruneaux/prunes séchées » par « Pruneaux » seulement et a modifié la note en conséquence. La proposition de la France de mentionner une variété a été notée mais non retenue. Il a été considéré que chaque pays ou région pouvait décider de la variété la plus adaptée au séchage et à la production de pruneaux.

14. De longues discussions ont eu lieu sur plusieurs dispositions, notamment sur les paramètres de calibrage et le tableau des tolérances. Il a été convenu de se donner plus de temps pour finaliser ces deux questions. La délégation française a accepté de continuer à diriger le groupe de travail. Toutes les modifications acceptées à l'issue de la présente session seront reflétées dans le document d'après-session.

15. La Section spécialisée a décidé de soumettre le projet révisé au Groupe de travail à sa session de novembre 2019 en vue d'une prolongation d'un an de la période d'essai, et de poursuivre les débats à sa session de 2020.

b) Pistaches en coque

16. À sa session de 2018, la Section spécialisée a décidé de poursuivre l'examen du ratio amande de pistache/coque pour les pistaches en coque. En l'absence de la délégation de la République islamique d'Iran, la Section spécialisée a remis à plus tard l'examen de la question.

VI. Élaboration de nouvelles normes

a) Morceaux d'amandes de noix de coco séchées

17. La Section spécialisée a examiné la Recommandation révisée concernant les morceaux d'amandes de noix de coco séchées et a décidé d'utiliser l'expression « morceaux d'amandes de noix de coco déshydratées » dans le titre et dans tout le texte de la norme. De nouvelles modifications ont été apportées au tableau des tolérances. Toutes les modifications acceptées figurent dans le document d'après-session.

18. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation révisée au Groupe de travail à sa session de novembre 2019 pour adoption en tant que nouvelle norme.

b) Papayes mûres séchées

19. La Section spécialisée a examiné la recommandation révisée et a décidé de remplacer le titre de la norme par « Papayes mûres séchées » (terme à utiliser dans l'ensemble du texte de la norme). La Section spécialisée est également convenue d'apporter d'autres modifications. Toutes les modifications acceptées figurent dans le document d'après-session.

20. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation révisée au Groupe de travail à sa session de novembre 2019 pour adoption en tant que nouvelle norme.

c) Melons séchés

21. Le Rapporteur (Ouzbékistan) a présenté les résultats de la phase d'essai. La Section spécialisée a examiné les modifications proposées et approuvé plusieurs amendements visant à aligner la recommandation sur les pratiques commerciales, notamment le niveau de tolérance pour les dommages causés par des parasites, fixé à 1 % pour la catégorie Extra, 2 %

pour la catégorie I et 4 % pour la catégorie II. Toutes les modifications acceptées figurent dans le document d'après-session.

22. La Section spécialisée a décidé de soumettre la recommandation révisée au Groupe de travail à sa session de novembre 2019 pour adoption en tant que nouvelle norme.

VII. Noix récoltées en forêt

23. La Section spécialisée a examiné la proposition soumise par la délégation kirghize concernant la possibilité d'inclure des dispositions spécifiques pour les noix sauvages récoltées en forêt dans la norme actuelle relative aux cerneaux de noix. La représentante du Kirghizistan a fait un exposé sur la production, l'exportation et le commerce des noix en Asie centrale, en particulier au Kirghizistan, et a expliqué que plus de 100 cultivars poussaient dans les régions de haute altitude, ce qui constituait, à la récolte, une importante source de revenus pour la population locale. Elle a également indiqué que, comme il s'agissait d'espèces sauvages, les caractéristiques de couleur et de qualité étaient différentes de celles des fruits à coque cultivés, ce qui faisait qu'il était difficile de s'aligner sur un certain nombre de dispositions contenues dans la norme CEE-ONU actuelle. Elle a indiqué que la norme CEE-ONU avait été passée en revue par les groupes de travail du Kirghizistan et d'Asie centrale. Tous deux avaient conclu que la norme ne tenait pas suffisamment compte des noix récoltées dans la nature. Il était donc proposé de modifier les sections relatives aux tolérances, s'agissant notamment des défauts, et à la couleur.

24. Un représentant du secteur privé du Kirghizistan a mis plus spécialement l'accent sur les aspects sociaux, faisant valoir ce qui distinguait ce type d'exploitation des structures de production des espèces cultivées. Il a expliqué que dans les forêts de montagne – appartenant à l'État – les noix étaient récoltées par la population locale. Le revenu moyen que les habitants tiraient de cette activité s'élevait actuellement à environ 100 euros par mois. Une expansion des activités de cette exploitation par les populations locales aurait donc non seulement des répercussions économiques et sociales, mais permettrait également aux familles qui dépendent de la cueillette de noix d'augmenter leurs revenus. De plus, comme le marché et la demande pour le produit étaient encore limités, les familles utilisaient les arbres pour le bois de chauffage et la construction. Si la demande de noix augmentait, il y aurait moins d'abattage d'arbres, ce qui serait également bénéfique pour l'environnement.

25. Le Président a expliqué qu'en général, les normes CEE-ONU n'étaient pas fondées sur les méthodes de culture et que, par conséquent, très peu de normes avaient été élaborées pour des produits sauvages (comme les cèpes et les myrtilles). Habituellement, on s'efforçait d'adapter les cultivars sauvages aux dispositions de la norme en y apportant si nécessaire de très légères modifications. Il a souligné qu'au cours d'une inspection, les inspecteurs ne pourraient faire la distinction entre les méthodes de production que si les produits étaient étiquetés en conséquence (par exemple, « produit récolté dans la nature »). Toutefois, a-t-il dit, il existait actuellement sur le marché des produits agroforestiers que le marché tentait de promouvoir et qui, soit ne faisaient l'objet d'aucune norme, soit s'inscrivaient dans une norme aménagée pour tenir compte de leurs spécificités. Il estimait par conséquent qu'il faudrait faire en sorte d'incorporer les noix sauvages dans la norme actuelle.

26. Les délégations de la France et de la Turquie se sont dites en accord avec le Président et ont fait observer qu'elles faisaient également le commerce de noix sauvages, pour lesquelles elles appliquaient la norme CEE-ONU. Le représentant de l'INC a fait remarquer qu'il fallait veiller à ce qu'il n'y ait aucune confusion dans la tête des consommateurs. Actuellement, plus de 2,5 millions de tonnes de noix étaient produites dans le monde. Elles appartenaient à deux variétés. Les consommateurs demandaient des noix de haute qualité, a-t-il dit. Il a suggéré que si les cerneaux de noix d'origine sauvage étaient soigneusement sélectionnés, cela garantirait le haut niveau de qualité qu'exigent les consommateurs. Dans le cas contraire, le choix des consommateurs se porterait sur les produits existants, de préférence à ceux de l'Asie centrale. Il a également noté que plusieurs pays de la région du Caucase et d'Europe orientale faisaient également le commerce de noix sauvages ; des efforts étaient en cours pour planter de nouveaux arbres et diversifier les variétés.

27. Afin de mieux préciser le champ d'application de la norme, la Section spécialisée est convenue d'ajouter « noix sauvages » à la définition du produit. La proposition du Kirghizistan de porter à 35 % la tolérance pour les amandes ratatinées et racornies n'a pas été retenue afin d'éviter que soient étiquetées amandes « sauvages » des noix racornies, de qualité inférieure, provenant de cultures industrielles. De même, l'établissement, comme proposé, d'un nouveau tableau de tolérances et la vérification de la conformité des catégories poseraient problème, étant donné l'impossibilité de distinguer les noix sauvages des noix cultivées. De plus, un nouveau tableau pourrait perturber les pratiques commerciales déjà établies.

28. La Section spécialisée a également examiné la demande visant à exempter les noix sauvages des prescriptions relatives à la couleur. Après explication, il a été convenu que la gamme de couleurs des noix sauvages était déjà couverte par le nuancier de la CEE-ONU (qui comprenait par exemple dans la catégorie I une tolérance de 15 % pour les cerneaux de couleur très foncée). Le représentant de l'INC a fait observer qu'une catégorie Extra de cerneaux de noix sauvages était même déjà commercialisée.

29. La Section spécialisée a également noté que les lots de noix non conformes aux tolérances de calibre et de type pouvaient déjà être commercialisés s'ils étaient étiquetés « mélange de noix ». Il a donc été considéré qu'il n'était pas nécessaire d'inclure les nouvelles tolérances de calibre et de type proposées pour les noix sauvages. Dans les dispositions relatives au marquage, la section « Nature du produit » a été modifiée pour inclure « Cerneaux de noix provenant de noix sauvages » ou une dénomination équivalente le cas échéant, et dans la section « Origine du produit » la référence « récolté » a été introduite.

30. La Section spécialisée est convenue que les pays d'Asie centrale (producteurs et négociants) devraient recevoir une formation à l'interprétation du nuancier et des autres dispositions de la norme afin de trier les noix sauvages en conséquence, d'assurer leur uniformité et de se conformer aux prescriptions de la norme. Il a été souligné que les acheteurs recherchaient l'uniformité, quel que soit le mode de production des noix – sauvages ou cultivées. Il a été convenu que différentes formules seraient explorées dans les mois à venir pour l'organisation d'une formation ou d'une série de formations.

31. La Section spécialisée a décidé de soumettre les changements approuvés au Groupe de travail à sa session de novembre 2019, pour adoption en tant que norme révisée. Les versions russe et française seraient examinées par les délégations.

VIII. Plan d'échantillonnage de la CEE-ONU pour les fruits à coque et les produits séchés et lignes directrices en matière d'inspection pour les produits secs et séchés

32. Le Président de la Section spécialisée a présenté les travaux concernant le plan d'échantillonnage, qui étaient en cours depuis plusieurs années. Il a noté que, depuis la session de 2018 de la Section spécialisée et la réunion de travail de Naples (Italie), une autre session de travail avait été organisée à Izmir (Turquie) pour valider le plan d'échantillonnage. Il a remercié les délégations de la Turquie et de l'INC pour l'organisation de ces manifestations.

33. La Section spécialisée a examiné le projet de plan final présenté par la délégation allemande et a clarifié les questions posées au cours des séances de travail.

34. La Section spécialisée a décidé d'approuver les directives relatives au plan d'échantillonnage et de les soumettre pour adoption au Groupe de travail à sa session de novembre 2019. La Section spécialisée a également prié le secrétariat de publier le plan d'échantillonnage adopté sous la forme d'un guide illustré et d'informer le secrétariat de l'OCDE afin de permettre à cette organisation de tenir compte desdites directives dans ses travaux.

35. La délégation de l'INC a informé la Section spécialisée qu'elle avait entrepris de préparer une vidéo sur l'échantillonnage, pour examen par la Section spécialisée, afin de faciliter la formation à l'utilisation uniforme du plan d'échantillonnage. Les pays

d'Asie centrale ont exprimé leur vif intérêt pour une telle vidéo comme pour le plan d'échantillonnage, qu'ils s'engagent à traduire dans leur langue nationale.

36. La Section spécialisée a également débattu du besoin d'organiser un atelier spécifiquement consacré à la démonstration du plan d'échantillonnage. L'idée d'un tel atelier a été appuyée par de nombreuses délégations qui ont indiqué qu'il serait non seulement utile pour les pays pratiquant déjà ce commerce, mais aussi très important pour les nouveaux pays exportateurs émergents, dont l'Asie centrale et la Chine. La Section spécialisée a demandé au secrétariat d'étudier les possibilités d'organiser un atelier parallèlement à une session informelle de la Section spécialisée au deuxième trimestre de 2020. Plusieurs délégations ont proposé d'aider le secrétariat à trouver un lieu et un moment appropriés.

IX. Révision de la norme-cadre

37. La représentante de l'Allemagne a exposé certaines des difficultés rencontrées avec la norme-cadre, en relevant à ce sujet des incohérences rédactionnelles et de fond et des divergences mettant en évidence les dispositions relatives à la qualité et aux sections de marquage ainsi que l'applicabilité des normes actuellement définies comme étant « au stade du contrôle des exportations ». Comparant cette norme-cadre avec la norme-cadre CEE-ONU récemment mise à jour pour les fruits et légumes frais, elle a émis l'idée d'envisager un éventuel alignement sur cette dernière, tenant compte de l'évolution des pratiques commerciales et des demandes des consommateurs.

38. Le Président a également noté que l'industrie des fruits à coque et des fruits séchés avait fait part de sa volonté de participer au processus de révision.

39. La Section spécialisée a décidé d'établir un document d'après-session contenant les observations déjà formulées et de distribuer la norme-cadre CEE pour les produits secs et séchés pour examen et observations en vue de sa révision à la session de 2020.

X. Matériels explicatifs

a) Pistaches en coque

40. La Section spécialisée a examiné le projet final d'affiche qui avait été établi par la délégation turque avec les contributions reçues lors de la réunion de travail sur le plan d'échantillonnage tenue à Izmir (Turquie) en novembre 2018. L'affiche reflétait les changements convenus à la session de juin 2018 de la Section spécialisée et comprenait les photos fournies par la délégation de la République islamique d'Iran.

41. La Section spécialisée a approuvé l'affiche avec quelques modifications mineures et a invité la délégation turque et le secrétariat à vérifier la résolution des photos. La Section spécialisée a remercié les délégations de la République islamique d'Iran et de la Turquie ainsi que tous les autres contributeurs pour leur travail. S'il était approuvé, le projet d'affiche serait présenté au Groupe de travail à sa session de novembre 2019 pour adoption.

b) Guide explicatif sur les abricots séchés

42. La Section spécialisée a examiné le guide explicatif pour les abricots séchés élaboré par le groupe de travail de l'Asie centrale, dirigé par le Tadjikistan. Il a été convenu que les photos 13 et 24 devraient être remplacées pour mieux illustrer les dispositions. La Section spécialisée a demandé à la délégation turque d'envoyer de nouvelles photos au Rapporteur (Tadjikistan) avant le 1^{er} août 2019.

43. La Section spécialisée a décidé d'approuver la brochure révisée et de recommander son adoption par le Groupe de travail en novembre 2019 en tant que nouvelle brochure explicative de la CEE pour les abricots séchés. La Section spécialisée a demandé au secrétariat d'établir et de publier la brochure sur son site Web, une fois adoptée. La Section spécialisée a remercié la délégation du Tadjikistan, le groupe de travail de l'Asie centrale, la

Turquie et toutes les autres délégations ayant fourni des contributions, ainsi que le secrétariat de la CEE pour leur travail.

c) Affiches pour les cerneaux de noix et les noix en coque

44. La Section spécialisée a examiné les guides explicatifs pour les cerneaux de noix et les noix en coque et a sélectionné des photos de ces publications pour illustrer les défauts à faire figurer sur les nouvelles affiches. La délégation des États-Unis et le California Walnut Board avaient proposé de fournir les photos à reproduire sur les affiches.

45. La Section spécialisée a demandé au secrétariat d'établir les premiers projets d'affiches pour examen par la Section spécialisée dans les mois à venir. Une fois achevés, ils seraient distribués pour adoption par procédure écrite et examinés lors d'une session informelle à la session de novembre 2019 du Groupe de travail. Si elles étaient approuvées, les affiches seraient soumises pour adoption lors de la réunion formelle du Groupe de travail.

d) Affiches pour les figues séchées et les raisins secs

Figues séchées

46. La Section spécialisée a examiné le projet d'affiche pour les figues séchées établi par la délégation turque et a formulé des recommandations.

47. Le Rapporteur (Turquie) établira la nouvelle version de l'affiche avec le secrétariat pour examen final et approbation par la Section spécialisée selon une procédure écrite. Si la version finale est approuvée, la proposition sera soumise au Groupe de travail pour adoption à sa session de novembre 2019.

Raisins secs

48. La Section spécialisée a formulé des observations sur le projet initial d'affiche sur les raisins secs, en faisant observer que, compte tenu de la petite taille du produit, les photos devraient être agrandies et présentées sous un éclairage différent. Le groupe de travail de l'Asie centrale fournira des photos de raisins noirs au rapporteur (Turquie) avant le 1^{er} août.

49. Le Rapporteur (Turquie) établira la nouvelle version de l'affiche avec le secrétariat pour examen final et approbation par la Section spécialisée selon une procédure écrite. S'il est approuvé, le projet d'affiche sera soumis au Groupe de travail pour adoption à sa session de novembre 2019.

50. La Section spécialisée a remercié le Rapporteur (Turquie) pour son travail.

e) Guide explicatif sur les noix de cajou et échelle colorimétrique pour les cerneaux de noix de cajou

51. La Section spécialisée a examiné la possibilité d'élaborer une affiche explicative pour les noix de cajou en tenant compte du matériel déjà élaboré par l'INC. L'INC s'est félicité de l'élaboration d'une affiche pour ce produit et étudiera la possibilité d'y contribuer. La Section spécialisée décidera des étapes suivantes une fois qu'elle aura reçu la réponse de l'INC concernant l'élaboration de l'affiche.

XI. Questions diverses

Symposium sur le commerce durable des fruits à coque et des fruits séchés

52. La Section spécialisée a remercié l'ensemble des contributeurs et le secrétariat pour l'excellente organisation de l'activité de dégustation et du symposium sur le commerce durable des fruits à coque et des fruits séchés (en collaboration avec la FAO). Le symposium a montré l'importance de la gestion et de l'utilisation durables des ressources naturelles dans les chaînes de valeur des fruits à coque récoltés en forêt à l'échelle mondiale. Tous les

exposés du symposium sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.unece.org/ddp-65th-2018.html>.

Étude d'impact

53. La Section spécialisée a prié le secrétariat d'établir, en collaboration avec le PNUD-Ouzbékistan et les organismes donateurs collaborateurs (Hilfswerk Autriche et GIZ), une étude d'impact des travaux, présentant les résultats et les retombées concrètes en Asie centrale pour ces dernières années. L'évaluation devrait couvrir l'industrie des fruits à coque et des fruits séchés ainsi que l'industrie des fruits et légumes frais. Les résultats de l'évaluation revêtiront une grande importance également pour les gouvernements. Le représentant du PNUD-Ouzbékistan soumettra un avant-projet à la CEE et aux autres partenaires de développement pour observations. Le questionnaire de l'enquête sera envoyé à tous les bénéficiaires et aux organismes gouvernementaux – y compris les organismes de normalisation – et couvrira la période des trois dernières années. Les résultats seront analysés conjointement avec toutes les organisations concernées afin de préparer un rapport consolidé pour publication.

Formation

54. Le représentant du PNUD-Ouzbékistan a informé la Section spécialisée qu'une conférence régionale de haut niveau du PNUD consacrée aux capacités productives, au commerce et aux objectifs de développement durable se tiendrait prochainement à Tachkent pendant la troisième semaine de septembre, avec une centaine de participants aux niveaux ministériel et technique. Cette conférence sera suivie d'une manifestation ciblée de « formation des formateurs » organisée par la CEE sur un site d'entreprise proche de Tachkent. Une formation intensive sera ainsi offerte à un nombre très limité de participants, l'idée étant d'améliorer leurs capacités sur les plans de la production et de la commercialisation. Depuis quelques années, la CEE, en collaboration avec le PNUD, Hilfswerk Autriche et GIZ, a constitué une base de connaissances qu'il s'agit à présent de mettre à profit pour passer aux étapes suivantes, tant au niveau de l'industrie que des pays.

55. Le représentant du Tadjikistan a informé la Section spécialisée que la session d'automne 2019 du Groupe de travail de l'Asie centrale se tiendrait à Tachkent à la mi-octobre. Il a également noté que des discussions étaient en cours pour inclure le Turkménistan dans le groupe, lequel comprend actuellement le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et l'Ouzbékistan.

56. La délégation kényane et le secrétariat ont présenté les travaux de la CEE sur les pertes et les déchets alimentaires, en mettant l'accent sur les travaux relatifs à un système novateur de gestion des pertes alimentaires faisant appel aux TI et sur les politiques en la matière.

XII. Travaux futurs

57. La Section spécialisée, ayant examiné la possibilité d'élaborer une norme pour les arachides, a décidé de reporter cette question à plus tard.

58. La Section spécialisée a examiné la possibilité d'élaborer une norme pour les noix de pécan (fruits en coque et cerneaux). La délégation allemande a proposé d'élaborer un projet de norme pour la session 2020. Ce projet s'appuiera sur les travaux déjà entamés il y a plusieurs années.

59. La Section spécialisée a décidé d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de 2020 :

- Recommandation pour les pruneaux ;
- Nouvelle norme pour les cerneaux de noix de pécan et les noix de pécan en coque ;
- Norme-cadre ;
- Élaboration d'une affiche sur les pruneaux ;

- Mise à jour concernant l'élaboration d'une affiche sur les cerneaux de noix de cajou ;
- Ateliers sur les plans d'échantillonnage.

60. Toute autre proposition de travaux futurs sera à envoyer au secrétariat dans les meilleurs délais, de préférence avant le 1^{er} février 2020.

61. La date et le lieu de la prochaine session seront communiqués au cours des prochains mois. La possibilité d'organiser un atelier d'échantillonnage parallèlement à une session informelle de la Section spécialisée dans un lieu situé en dehors de Genève sera étudiée. Si une session informelle avait lieu, les résultats de la session seraient adoptés par procédure écrite ou lors d'une session formelle avant la réunion du Groupe de travail en 2020.

62. Il a été signalé qu'une formule de réunion similaire pourrait également être envisagée dans le cadre de la réunion sur les fruits et légumes frais en 2021. Les délégations ont également été invitées à réfléchir à la possibilité de tenir les deux sessions (fruits et légumes frais et produits secs et séchés) en l'espace d'une semaine afin de réduire le nombre de jours de réunion et d'exploiter au mieux les ressources des délégations.

XIII. Élection du Bureau

63. La Section spécialisée a élu M. Dorian LaFond (États-Unis d'Amérique) à la présidence, et M^{me} Aysegül Uluhan (Turquie) et M. Umed Aslanov (Tadjikistan) à la vice-présidence.

XIV. Adoption du rapport

64. La Section spécialisée a adopté le rapport de la session.
